

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU
NTEM

PRÉFECTURE D'AMBAM

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE
PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

DIVISIONAL OFFICER'S AMBAM

DIVISIONAL CONTRACTS TENDERS
BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AAONO/L12/CDPM/2022 DU
21/04/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION
 DÉPARTEMENTALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DE LA VALLEE DU NTEM, REGION
 DU SUD
 « EN PROCEDURE D'URGENCE »**

FINANCEMENT : BIP MINFOF 2022.

Les entreprises intéressées sont invitées à participer à l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence défini ci-dessous, lancé par le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par le Préfet du Département de la Vallée du Ntem, Autorité Contractante.

1 – OBJET :

Le Préfet du département de LA VALLEE DU NTEM, lance un Appel d'Offres National Ouvert En Procédure d'Urgence ; pour les travaux de construction de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévations ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiserie métalliques, bois et vitrerie ;
- Electricité ;
- Plomberie sanitaire ;
- Revêtement ;
- Peinture ;
- VRD.

3 – DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage délégué pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de cinq (**05**) mois.

4 – OBJET

Construction de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vallée du Ntem.

5 – COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de : **150 000 000 FCFA;**

6 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

7- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP MINFOF 2022).

8- CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **3 000 000 (Trois Millions de Francs) F CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture d'Ambam**.

10- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la **Préfecture d'Ambam** sur présentation de l'original d'une quittance de versement au Trésor Public (Recette des Finances d'Ambam) d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200.000) francs CFA**.

11- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la **Préfecture d'Ambam**, au plus tard le **03 / 05 /2022 à 12 Heures précises** et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~002~~AAONO/L12/CDPM/2022 DU
~~11 / 04~~2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION
DÉPARTEMENTALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DE LA VALLEE DU NTEM, REGION
DU SUD
« EN PROCEDURE D'URGENCE »**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou des compagnies d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances.

13- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps, se fera le **___ / ___ /2022 à 13 Heures précises** par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Vallée du Ntem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

a) Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres (Article 92 (9) du Code des Marchés Publics) ;

- Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Offre financière incomplète ;

b) Critères essentiels

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Présentation générale de l'offre ; | (01 point) |
| ▪ Références de l'entreprise ; | (03 points) |
| ▪ Moyens matériels ; | (03 points) |
| ▪ Personnel d'encadrement de l'entreprise ; | (06 points) |
| ▪ Méthodologie d'exécution de chaque tâche ; | (04 points) |
| ▪ Capacité Financière. | (01 point) |

15- ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée **la moins disante**.

16- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture d'Ambam ou à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Vallée du Ntem.

Ambam, le **11 AVR 2022**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA VALLE
DU NTEM
(Autorité Contractante)**

